

Image not found or type unknown



Païement de la moitié des loyers dus

Par **machine92**, le **04/06/2013** à **10:49**

Bonjour,

Il y a 3 mois, suite à une séparation avec mon ex compagnon avec qui j'étais en colocation (colocataire et solidaire indivis), j'ai dû payer les trois mois de loyers restants toute seule, car il n'habitait plus dedans et moi non plus, et ma mère étant garant, c'est moi qui ai dû payer tous les loyers sans qu'il s'en soucie.

Je voudrais savoir si je suis en droit de lui réclamer les loyers manquants et comment m'y prendre.

Merci

Par **cocotte1003**, le **04/06/2013** à **12:58**

Bonjour, oui vous pouvez lui réclamer la moitié des loyers du préavis. Faites lui une LRAR dans ce sens pour le mettre en demeure de vous régler la Somme sans quoi vous saisirez la justice, cordialement

Par **machine92**, le **04/06/2013** à **13:08**

Bonjour,

Pour cela je n'ai pas besoin de passer par un huissier de justice ? S'il ne paie pas, quelle est

la démarche à suivre ?

Par **Lag0**, le **04/06/2013** à **13:34**

Bonjour,

Vous pourrez saisir le tribunal d'instance pour une injonction de payer.

Voir <http://vosdroits.service-public.fr/F1746.xhtml>

Par **machine92**, le **04/06/2013** à **14:14**

Dernière petite question. A la clôture du contrat EDF, dû à la séparation, une facture de 400 euros aux deux noms m'a été adressé et débitée. Puis-je lui réclamer la moitié ? Quel justificatif dois-je présenter ?